

MAIRIE



LA ROCHE VINEUSE

Débat public relatif à la mise en concession de la RCEA

Motion de la commune de La Roche Vineuse

Dans le cadre du débat public engagé par l'Etat du 4 novembre 2010 au 4 février 2011 pour la mise à niveau de la RCEA, le Conseil municipal de La Roche Vineuse, réuni le 28 janvier 2011, rappelle en préambule de sa contribution, les termes de sa délibération du 27 mars 2009 :

Après le désengagement de l'Etat, la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) est la dernière route nationale du département de Saône-et-Loire. Cette grande transversale gratuite, reliant l'Est et l'Ouest de la France, est indispensable pour désenclaver notre département et pour maintenir en vie notre tissu économique le long de son parcours.

Mais c'est une route dangereuse sur les sections résiduelles à 2 voies et dans les goulets d'étranglement entre les parties à 2x1 voies et 2x2 voies. La population et les élus interviennent depuis des années auprès de l'Etat en vue d'obtenir la mise à 2x2 voies sur l'ensemble de la RCEA.

L'extrême lenteur des travaux ne répond pas à l'urgence de la situation : la privatisation des autoroutes décidée en 2005 par le gouvernement a diminué fortement les ressources de l'Agence pour le financement des infrastructures de transport en France (AFITF), qui ne permettent plus de financer la mise à 2x2 voies sur l'ensemble du parcours de la RCEA.

Le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires, le CIIACT, a validé, le 2 février 2009, 1 000 opérations réparties dans l'ensemble des régions, s'inscrivant dans le cadre du Plan de relance de l'économie. Ce plan de relance gouvernemental ne prévoit rien pour la RCEA en Saône-et-Loire.

Face à l'incapacité de l'État à assurer les travaux de mise en deux fois deux voies sur la dernière route nationale de Saône-et-Loire, le secrétaire d'Etat aux transports a annoncé sans concertation, le 12 février 2009, le passage en concession autoroutière pour la branche sud Mâcon-Paray.

C'est inacceptable : les usagers et les entreprises devront, par le péage, payer une deuxième fois cette route déjà payée avec leurs impôts et seront lésés par la suppression probable d'une partie des entrées/sorties actuelles. Les communes riveraines de l'ancienne nationale seront de nouveau envahies par les poids lourds, qui prendront les itinéraires de substitution que le Conseil général devra mettre en place à ses frais, donc à ceux des contribuables du département.

Le Conseil municipal de La Roche Vineuse considère que l'évitement de la barrière de péage de Cluny apportera de nombreux impacts négatifs, à savoir :

- le flux de véhicule supplémentaire sur un itinéraire alternatif inadapté (les expériences de déviation ont démontré que la traversée du bourg est très difficile et dangereuse) ;
- l'aggravation du caractère accidentogène de la RD 17 pour tous les usagers de la route ainsi que pour les piétons ;
- l'accroissement des risques en matière de sécurité dans l'agglomération (transport de matières dangereuses) ;
- l'altération et la dégradation des travaux réalisés dans le bourg (opération « cœur de village ») ;
- la réalisation d'importants travaux d'adaptation de la voirie et d'aménagements sécuritaires à la charge de la collectivité locale pour faire face à l'augmentation du trafic ;
- la pénalisation de l'attractivité du territoire et du développement économique liée à la détérioration des conditions de circulation pour les entreprises et les artisans implantés sur le territoire communal ;
- la dévalorisation foncière des biens des riverains de la RD 17 ;
- l'augmentation des nuisances phoniques et de la pollution atmosphérique.

Le Conseil municipal de La Roche Vineuse, après avoir pris connaissance du dossier du maître d'ouvrage, décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis défavorable sur la mise en concession autoroutière de la RCEA comportant 6 barrières de péage en Saône-et-Loire;
- déclare l'urgence de réaliser cette mise à niveau sur l'ensemble de son tracé, sans concession autoroutière, à 2x2 voies, avec le maintien de la gratuité et de tous les échangeurs actuels sur le territoire de Saône-et-Loire ;
- demande la réalisation urgente d'aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise à niveau de la RCEA ;
- soutient les solutions proposées visant à trouver des modalités de financement public de ces travaux (cf. les propositions présentées par Arnaud Montebourg, Président du Conseil général de Saône-et-Loire et Gérard Voisin, Député de Saône-et-Loire) ;
- demande l'égalité de traitement des habitants de Saône-et-Loire en maintenant la gratuité pour tous, sur les deux branches.

La Roche Vineuse, le 28 janvier 2011,

Pour le Conseil municipal, le Maire, Bernard DESROCHES

